

veulent que toute cette affaire ne soit qu'une politique de la Cour de Rome, qui aimera mieux accorder les deux Bénéfices dont on vient de parler, à la Couronne de Portugal comme une grace, afin de pouvoir lui refuser le droit de nomination au Cardinalat avec les autres Couronnes, qu'elle demande; & qu'ensuite, lorsque les broüilles avec le Portugal seroit terminées, on accordera à l'Espagne le Bénéfice en question. Mais on sçait que le St. Pere a fait examiner les Archives pour voir si on n'y trouveroit point d'exemple qu'un de ses Prédécesseurs ait accordé une pareille Bulle à quelque personne de l'âge de l'Infant Don Louis; & comme on assure qu'on n'y en a pas trouvé, on est attentif sur la résolution de S. S. dans cette affaire. Celle de l'Infant Don Carlos Duc de Parme est encore plus épineuse. Non obstant les sollicitations de la Cour d'Espagne pour porter le Pape à le reconnoître Roi de Naples, il n'en veut reconnoître d'autre presentement que le Monarque qui en étoit en possession lors de son avènement au Pontificat. Ce sont là les affaires que le St. Siège a à regler avec les deux Cours de Madrid & de Lisbonne. Le Cardinal Aquaviva viendra incessamment résider à Rome en qualité de Ministre de la première; alors Mr. Ratto, comme on le débite, ira loger au Palais Farnese, & prendra le caractère de Ministre de l'Infant-Duc, comme Roi de Naples.

On est à sçavoir de quelle maniere le St. Pere se déclarera sur ce que l'Armée Impériale en Lombardie continuë d'enlever du Ferrarois quantité de fourages, & sur ce que le Courier parti de Rome au commencement de Novembre avec les Lettres pour Benevent, en entrant dans le Royaume de Naples, a été arrêté par la Garde Espagnole & conduit à Soza, où on lui a ôté sa malle; car les

Mini-